



# CLASSIC

23E CONCOURS INTERNATIONAL D'ORFÈVRE

## CLASSIC CLASSIQUE

**DESIGN?** La facilité de reproduire de nouvelles incarnations stylistiques augmente parallèlement aux publications de nouvelles versions de 3D software et de technologies 'rapid prototyping'.

**ART?** Le cours des radicalités artistiques finit inévitablement à Youtube et dans l'onglet „Curiosité de la semaine“.

**HAND MADE?** La pression économique a repoussé l'artisanat traditionnel dans l'espace des phénomènes anthropologiques.

...mais ce n'est pas vrai que „tout a déjà été“. Tout a déjà été maintes fois, et pourtant, la retrospection historique et la nécessité de la réinterprétation individuelle des canons de l'art de la bijouterie s'avèrent toujours inspirantes. Essayons donc de distinguer encore une fois ce qui est universel.

Stawomir Fijałkowski



# CLASSIC

## 23E CONCOURS INTERNATIONAL D'ORFÈVRERIE FESTIVAL D'ARGENT DE LEGNICA 2014

Sous le patronage du Ministre de la Culture et du Patrimoine National

### ORGANISATEUR

Galerie d'Art à Legnica  
59-220, Pl. Katedralny 1/1, Pologne  
tél. + 48 76 862 09 10, 862 06 94; fax + 48 76 856 51 26  
www.silver.legnica.pl, www.galeria.legnica.pl  
e-mail: silver@galeria.legnica.pl, galeria@galeria.legnica.pl  
directeur: Zbigniew Kraska  
commissaire d'exposition: Monika Szpatowicz  
consultant général: Stawomir Fijałkowski

### DATES ET LIEU DE L'EXPOSITION

Du 22 avril au 8 juin 2014  
Vernissage: le 17 mai 2014  
Salles d'exposition de Galeria Sztuki w Legnicy, Pl. Katedralny 1  
Les organisateurs prévoient la présentation de l'exposition dans d'autres villes en Pologne et à l'étranger.

### OBJECTIF, TÂCHE ET MATÉRIEL

Cette manifestation a pour but de présenter d'une manière générale les plus récentes réalisations de la bijouterie contemporaine. Les travaux devront être des bijoux au sens large de ce mot, comprendre une conception originale de création et présenter un haut niveau artistique et technique. Les organisateurs ne limitent ni le choix de matériaux, ni de techniques, mais selon une tradition plus de trentenaire, on espère l'utilisation de l'argent.

### CONDITION DE PARTICIPATION

**Article 1** Le concours est ouvert à tous les artistes de la Pologne et de l'étranger.  
**Article 2** Le participant peut soumettre un nombre illimité de ses oeuvres: dont il possède tous les droits qui sont présentés sous le nom de leur auteur qu'on peut placer dans des vitrines d'exposition aux dimensions: 35 x 35 x 25 cm (après consultation d'organismes pourra être acceptée une oeuvre de dimensions différentes)  
**Article 3** L'Artiste déclarant sa participation à l'exposition est obligé de: envoyer (à ses frais) ses oeuvres avec sa liste complète et le formulaire d'inscription jusqu'au **30 mars 2014**, date limite de réception envoyer ses oeuvres dans un emballage protégeant contre tout dommage et qui puisse être utilisé à plusieurs reprises  
**Article 4** Les oeuvres reçues seront déballées en présence du jury.  
**Article 5** Les oeuvres refusées à l'exposition seront renvoyées aux frais de leur auteur jusqu'à la fin de septembre 2014, conformément à la disposition présentée sur le formulaire d'inscription joint.  
**Article 6** Du fait de la tournée prévue de l'exposition, les oeuvres resteront à la disposition des organisateurs jusqu'à de juillet 2015. Après, elles seront renvoyées aux frais de leurs auteurs avant la fin de juillet 2015 avec la documentation visuelle de leur présentation.

### JURY

**Article 1** Le jugement des oeuvres sera effectué par le jury international.  
**Article 2** La séance du jury aura lieu du 3 au 4 avril 2014.  
**Article 3** Les critères principaux selon lesquels le jury admettra les oeuvres à l'exposition et décernera les prix sont l'interprétation originale du sujet par l'auteur et l'utilisation de l'argent dans son oeuvre. L'auteur a le droit d'accompagner son oeuvre d'un commentaire qui sera représenté dans le catalogue.  
**Article 4** Le jugement du jury est incontestable. Il n'y aura pas de recours juridique.  
**Article 5** La liste des personnes admises à l'exposition sera annoncée jusqu'au 18 avril 2014 sur le site du Festival d'Argent de Legnica ARGENT: www.silver.legnica.pl.

### PRÉVUS PAR LE RÈGLEMENT

Grand Prix	10 000 PLN (c.a. 2440 euro) + 1 kg d'argent
Ile Prix	5 000 PLN (c.a. 1220 euro) + 1 kg d'argent
Prix du Président de Legnica	3 000 PLN (c.a. 730 euro) + 1 kg d'argent
Prix de la Galerie d'Art à Legnica	exposition individuelle avec catalogue à la valeur de 1000 euro
Prix Spécial des Organisateurs pour le courage, l'innovation, la persistance ou le trait d'esprit dans la création artistique	Statuette "Éperon d'argent" + 1 kg d'argent

\* Exchange rate of EURO on 8.01.2014. Award in PLN will be converted to EURO in accordance with exchange rate on 17.05.2014, less tax due.

**Article 1** Le jury se réserve le droit de repartir autrement les prix.  
**Article 2** Selon la tradition du concours, les lauréats des trois premiers prix offrent leurs travaux primés (une oeuvre) au profit de l'Organisateur pour la création de la première en Pologne Collection Internationale d'Art Contemporain d'Orfèvrerie.

### PRIX HORS DU RÈGLEMENT

Prix des Foires Inhorgenta Munnich	le stand aux Foires Inhorgenta Munich en 2015 à la valeur de 2000 euro
Prix du Joachim Sokółski	1 kg d'argent
Prix du magazine 'Polska Bizuteria'	le stand aux Foires JUBINALE 2014 à Cracovie
Prix du magazine 'Polska Bizuteria'	une publicité dans le catalogue de 'Bizuteria Polska' en 2014
Prix de la Groupe Six	Statuette "SIX onces"
Mention honorable de l'Association des Créateurs Orfèvres	Statuette et diplôme
Mention honorable de la Galerie d'Art à Legnica	diplôme

Le choix du lauréat du prix hors règlement est de la compétence du fondateur du prix ou, avec son consentement, de la compétence du jury.  
Les organisateurs acceptent aussi la possibilité de décerner d'autres prix hors du règlement.

### ÉDITIONS

**Article 1** L'exposition sera accompagnée de l'invitation, de l'affiche et du catalogue présentant les oeuvres de tous les artistes participants à l'exposition du concours  
**Article 2** Chaque auteur admis à l'exposition recevra un exemplaire gratuit du catalogue.  
**Article 3** Les organisateurs se réservent le droit de publier gratuitement des reproductions des oeuvres dans les publicités de la Galerie d'Art à Legnica, dans la presse, la télévision et d'autres formes de documentation visuelle à fin de promotion.

### DÉCISIONS FINALES

**Article 1** L'exposition sera accompagnée de la présentation des travaux des membres du jury.  
**Article 2** Les organisateurs prennent la responsabilité matérielle des oeuvres dès le moment de leur réception jusqu'à leur renvoi (le réception en personne ou le moment de l'expédition de l'envoi à la poste nationale ou par courrier privé – en cas de la disparition de l'envoi la responsabilité est prise par la poste ou le courrier privé conformément au règlement de transport des paquets).  
**Article 3** En cas de l'endommagement ou de la perte d'une oeuvre pendant l'exposition ou le stockage, l'organisateur est obligé de couvrir les frais nécessaires pour sa reconstruction.